

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT

TITRE: Projet clé en main d'art visuel interactif avec la participation d'artistes autochtones

INTRODUCTION:

Le ministère du Patrimoine canadien a l'intention d'obtenir un projet clé en main d'art visuel, touchant les applications d'interactivité, des technologies et des techniques de projection avec la participation d'artistes autochtones qui représentent des diverses communautés autochtones du Canada dans le cadre du Bal de Neige 2022 (festival hivernal dans la région de la Capitale nationale).

Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) a pour but de communiquer l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour ces services à Lucion Media, 6630 Rue Hutchison, Ste 400, Outremont QC H2V4E1, Canada. Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir aux fournisseurs la possibilité de faire la preuve qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans le présent préavis, en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et prouvent qu'ils répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement pourrait enclencher le processus d'appel d'offres complet soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjuger le marché.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera octroyé au fournisseur présélectionné.

CONTEXTE:

Le ministère du Patrimoine canadien (PCH) est chargé de la planification, de l'élaboration et de la présentation du Bal de Neige, qui a lieu en février tous les ans dans la capitale du Canada. PCH est à la recherche d'un fournisseur de services pour présenter un projet clé en main d'art visuel, touchant les applications d'interactivité, des technologies et des techniques de projection avec la participation d'artistes autochtones qui représentent des diverses communautés autochtones du Canada pour contribuer à la présentation de la programmation du Bal de Neige 2022.

Les principaux services que le fournisseur sera appelé à fournir sont entre autres les suivants :

1. Administration

- a) Aider PCH à enrichir la programmation en lien avec la vérité et réconciliation des peuples autochtones du Canada dans le cadre de la planification, de l'élaboration et de la présentation d'un projet d'art visuel présenté, touchant les applications d'interactivité, des technologies et des techniques de projection.
- b) Fournir des matériaux et des installations existantes pour livrer le projet de façon autonome.
- c) Souscrire et maintenir en vigueur pour toute la durée prévue du contrat une assurance globale de responsabilité civile d'une couverture minimale de cinq millions de dollars (5,000,000 \$) par sinistre ou autrement satisfaisante aux yeux du ministre.
- d) Coordonner le transport des membres du personnel pour la réalisation du projet au Bal de Neige.
- e) S'occuper de rémunérer les employés de l'entreprise et sous-contracteurs, incluant les artistes autochtones impliqués à la réalisation du projet.
- f) Tout outil d'information et d'interprétation doivent être fournis dans les deux langues officielles du Canada.

2. Projet d'art visuel

- a) Le producteur doit avoir de l'expérience à travailler de concert avec les différents peuples autochtones des Premières Nations, Métis et Inuits dans l'élaboration et la livraison d'un projet d'art visuel artistique et interactif qui réunira des artistes visuels, sculpteurs, poètes et musiciens et qui présentera leurs œuvres sur un parcours qui célèbre les enseignements ancestraux et une vision d'un monde à venir.
- b) Respecter le calendrier des travaux et la livraison du projet pour la fin d'installation le 3 février jusqu'à la fin du Bal de Neige, le 21 février 2022.
- c) Fournir un plan élaboré du projet.
- d) Se conformer à tous les règlements sur la santé et la sécurité qui s'appliquent.

3. Services généraux

- a) Veiller à ce qu'au moins un représentant du fournisseur soit présent en tout temps sur le site pendant l'installation et le démontage tout en assurant une surveillance accrue pendant la durée de l'événement. (Dates du Bal de Neige : du 4 au 21 février 2022).
- b) Veiller à ce que les aires immédiates du projet d'art visuel soient sécuritaires en tout temps et qu'elles répondent aux codes canadiens en matière de sécurité.
- c) Toutes structures électriques doivent se conformer aux codes nationaux et aux normes nationales du Canada. Ils doivent aussi être certifiés ou inspectés par un organisme muni de l'accréditation du CSA.

4. Calendrier

Avant l'événement :

- a) Collaborer avec le coordonnateur de programme de PCH pendant la planification et la mise en œuvre du projet, et jusqu'à ce que celui-ci ait été mené à terme.
- b) Fournir un plan d'installation approfondi à PCH.
- c) Respecter les échéanciers établis et s'assurer de livrer le projet à temps.
- d) S'acquitter d'autres tâches pour garantir le succès du projet.

Pendant l'événement :

- a) Veiller à ce que les aires immédiates du projet d'art visuel soient sécuritaires en tout temps.
- b) Surveiller le déroulement du projet et informer le coordonnateur de programme de PCH lorsqu'il y a un manquement ou des modifications à apporter.
- c) D'autres activités pourraient s'ajouter sous réserve d'un accord entre PCH et le fournisseur.

À la fin de l'événement :

- a) Veiller à ce que les aires immédiates du projet d'art visuel soient sécuritaires en tout temps.
- b) Démantèlement à compter du 22 février 2022.
- c) D'autres activités pourraient s'ajouter sous réserve d'un accord entre PCH et le fournisseur.

Ressources humaines

- a) Mise à disposition d'une personne-ressource pour assurer la liaison avec le coordonnateur de programme de PCH tout au long de la planification et de la mise en œuvre du projet et jusqu'à ce que celui-ci ait été mené à terme. Les responsabilités de cette personne comprennent la planification globale du projet et l'élaboration d'un plan de travail.
- b) Mise à disposition d'un coordonnateur sur place pendant toute la durée du Bal de Neige.
- c) Mise à disposition de la main-d'œuvre nécessaire pour exécuter toutes les tâches et répondre aux besoins en matière du projet d'art visuel interactif.

5. Généralités – Après l'événement

- a) Fournir au coordonnateur de programme de PCH des recommandations pour les années à venir dans la première semaine de mars (après le Bal de Neige). Il y aura aussi une réunion pour discuter des réussites du projet et des difficultés rencontrées.

Le contrat est pour une période d'une (1) année.

La valeur estimative du contrat est de 130 500 \$ (taxes applicables en sus).

EXIGENCES MINIMALES ESSENTIELLES :

Tout fournisseur intéressé doit démontrer, au moyen d'un énoncé de capacités, qu'il satisfait aux exigences suivantes :

- Expérience : Plus de 15 années consécutives d'expérience dans le domaine de la création d'expériences au service du divertissement, de la culture et des institutions publiques.
- Expérience : Plus de 15 années d'expérience de travail de collaboration avec le gouvernement du Canada pour mettre en œuvre un projet d'art visuel interactif.
- Connaissance et compréhension : des diverses communautés autochtones du Canada et la vérité et réconciliation des peuples autochtones du Canada.
- Matériel : Le fournisseur doit démontrer qu'il est en mesure de fournir l'ensemble des matériaux et qu'il a en sa possession les installations existantes pour livrer le projet de façon autonome et dans les délais prescrits.

JUSTIFICATION DU FOURNISSEUR PRÉSÉLECTIONNÉ:

Fondée en l'an 2000 par Bernard Duguay, Lucion Media est une firme de création d'expériences au service du divertissement, de la culture et des institutions publiques. Son équipe créative rassemble des plasticiens, scénographes, musiciens, vidéastes, scénaristes et spécialistes en médias interactifs.

Au cours des 20 dernières années, Lucion Media s'est démarqué en réalisant des contenus numériques à haute valeur artistique. Plus de 400 productions ont été menées à terme au Canada et à l'international, dont des installations lumineuses, projections architecturales, applications mobiles, productions scéniques, environnements immersifs pour musées et habillages visuels pour télévision.

Lucion Media est la seule entreprise au pays à détenir ce type de structures lumineuses avec les normes de contrôle au niveau électrique émis par le gouvernement du Canada et la ville d'Ottawa.

Lucion Media est considéré dans ce projet pour leur art visuel d'envergure. Le projet proposé est une représentation autochtone qui vise directement à la réconciliation des peuples autochtones du Canada.

Le titre de propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.

RÉPONSE:

Les fournisseurs qui se considèrent entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour répondre aux exigences précisées peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure dans le présent préavis, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé de capacités doit clairement faire la preuve que le fournisseur répond aux exigences du préavis.

La date et l'heure de clôture fixées pour l'acceptation des énoncés de capacités est le 18 novembre 2021, à 14 h 00, HNE.

Les demandes de renseignement doivent être adressés à :

Joelle Thériault
Chef d'équipe, Contrats et gestion du matériel
Direction de la gestion des marchés et du matériel
Patrimoine Canadien
Courriel : contrats-contracting@pch.gc.ca

Les énoncés de capacité doivent être envoyés électroniquement (par courriel) à l'adresse suivante:

Attn: Joelle Thériault / 10211480
contrats-contracting@pch.gc.ca

INFORMATION SUR LES POLITIQUES :

Nous invoquons l'alinéa 6d) du *Règlement sur les marchés de l'État* étant donné qu'une seule personne ou entreprise peut, à notre avis, exécuter le contrat.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, de l'Accord de libre-échange Canada – Honduras, de l'Accord de libre-échange Canada – Corée, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Panama.